



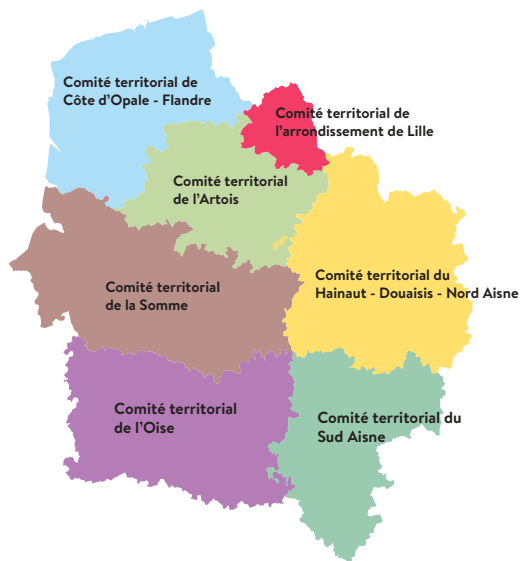
## Un observatoire régional de l'air proche de ses territoires

Atmo Hauts-de-France, l'Observatoire régional de l'Air, anime 7 comités territoriaux.



Au sein des comités territoriaux (CT), les membres d'Atmo Hauts-de-France expriment leurs attentes et leurs besoins pour la qualité de l'air. Ils proposent des actions qui seront soumises aux instances d'Atmo Hauts-de-France. Les CT contribuent également à informer localement des actions menées sur les territoires et en région par l'Observatoire.

### 7 comités territoriaux



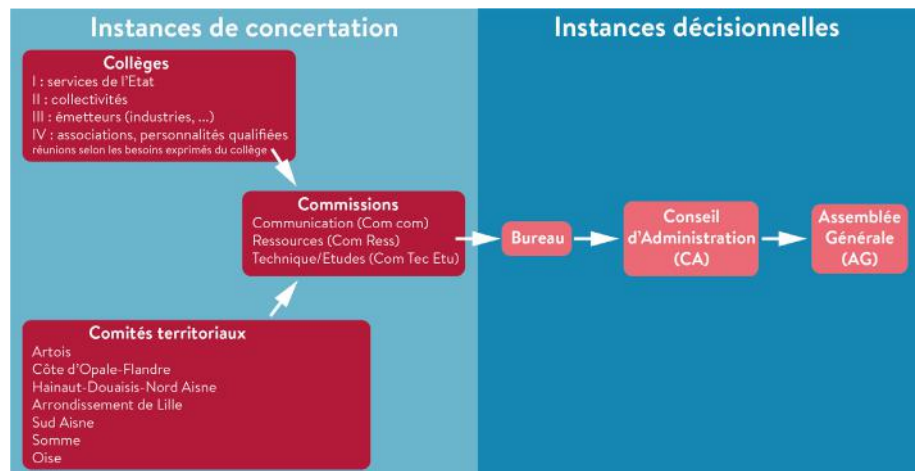
### 66 Présidences des 7 comités

- **Artois** : M. Patris (collectivités)
- **Côte d'Opale-Flandre** : M. Libralesso (acteurs économiques)
- **Hainaut Cambrésis-Douaisis-Nord Aisne** : M. Soirfeck (acteurs économiques)
- **Métropole de Lille** : M. Labit (Etat)
- **Oise** : M. Montès (Collectivités)
- **Somme** : M. Desseaux (Collectivités)
- **Sud Aisne** : lection reportée



### Leur rôle

- Assister le conseil d'administration et le Bureau en émettant des avis pour aider leurs décisions
- Écouter, centraliser et exprimer les attentes
- Informer les membres et les partenaires locaux sur les résultats d'études, les projets et les réalisations menés ou prévus sur le territoire



## Leur organisation

- Les adhérents à Atmo, sur le territoire sont membres de droit
- L'invitation d'autres organismes ou personnes physiques (experts, etc.) aux réunions est laissée à l'appréciation de chaque comité
- Les comités peuvent s'appuyer sur les commissions des S3PI\* lorsqu'ils existent.
- Chaque comité est présidé par un membre du Conseil d'Administration (CA), parmi les administrateurs sur le territoire. Le CA désigne des présidents de comités, issus de collèges différents.
- Le président du comité territorial bénéficie de l'assistance opérationnelle d'un salarié d'Atmo Hauts-de-France, désigné par la direction. Il rend compte au CA des activités et des propositions du comité, dont il a la charge.



## Leur fonctionnement

**A la création d'Atmo Hauts-de-France, le fonctionnement des comités territoriaux a été uniformisé à l'échelle de la région, avec :**

**Au minimum une réunion organisée par an** à l'initiative du président de comité, **et si possible 2 réunions**, en cohérence avec le calendrier des instances d'Atmo (Bureau, CA, AG) :

- **1 réunion du comité, restreinte aux membres adhérents.** Son objectif sera de centraliser et d'analyser les besoins et projets du territoire pour l'année à venir, pour ensuite les transmettre au CA (second semestre),
- **1 réunion du comité élargie** dédiée à l'information, la diffusion des bilans qualité de l'air et les activités d'Atmo. Des membres non adhérents peuvent être associés, en lien avec les S3PI\* lorsqu'ils existent.

**D'autres réunions spécifiques** peuvent être organisées si des besoins spécifiques sont exprimés : sensibilisation, information, études et projets...

Pour faciliter la participation de ses membres, les comités territoriaux privilégient des lieux de réunion différents sur le territoire.



Comité territorial de la Somme - 7 décembre 2017

\* S3PI : Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles

